

Communiqué de presse- sous embargo jusqu'au 12 juillet 2021- 8h

Nouveau rapport : Vigilance 0 : les multinationales et les violences sexistes et sexuelles

Paris, 12 juillet 2021- Quatre ans après l'adoption de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales, un nouveau rapport d'ActionAid France – sous embargo jusqu'au 12 juillet 8h CET - révèle que les entreprises n'ont pas pris de mesures suffisantes de prévention et d'atténuation du risque de violences sexistes et sexuelles. Le rapport analyse les mesures de vigilance de 9 entreprises dans quatre secteurs différents (numérique, hôtellerie-restauration, agriculture, textile) et démontre que bien souvent les entreprises oublient que les droits des femmes sont des droits humains.

Aucune profession, aucun secteur n'est épargné par les violences sexistes et sexuelles. Dans l'industrie de l'habillement, 80% des ouvrières textiles interrogées en 2019 par ActionAid Bangladesh ont été victimes ou témoins de telles violences. Dans l'hôtellerie-restauration, selon un rapport d'ActionAid Grèce, ce sont 94% des femmes interrogées. Et le risque de subir ces violences est aggravé par plusieurs facteurs : sous-représentation des femmes dans certains secteurs, précarité des contrats de travail, bas salaires, objectifs de production irréalistes... En majorité subies par les femmes, ces violences sont de graves violations des droits humains.

Le 27 mars 2017 a été promulguée la loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Elle constraint les grandes entreprises implantées en France à évaluer, prévenir et atténuer les risques d'atteintes graves aux droits humains en lien avec leurs activités. La prévention des violences sexistes et sexuelles au travail devrait figurer dans les mesures de vigilance des entreprises concernées par la loi. Or, quatre ans après l'entrée en vigueur de cette loi, les entreprises n'ont la plupart du temps pas identifié de risques spécifiques liés au genre, comme le risque de violences sexistes et sexuelles. Même lorsqu'il a été identifié, bien souvent les mesures correctives sont largement insuffisante . Les entreprises manquent donc à leur devoir de vigilance en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles. C'est l'objet du dernier rapport d'ActionAid France sur le devoir de vigilance des multinationales en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans quatre secteurs différents (numérique, hôtellerie-restauration, agriculture, textile).

Selon Alice Bordaçarre, chargée de campagne Droits des femmes, « *Entre Kiabi, Carrefour ou Auchan qui n'identifient pas spécifiquement les violences sexistes et sexuelles dans leur cartographie des risques, Bonduelle qui ne s'en préoccupe pas, en dépit de leur caractère endémique dans l'agriculture, Ubisoft ou Accor qui semblent méconnaître l'étendue de leur obligation de vigilance à l'égard de leurs filiales ou de leurs sous-traitants, la Compagnie fruitière ou McDonald's qui n'ont pas publié de plan de vigilance, ce rapport démontre que les entreprises n'identifient pas correctement les violences sexistes et sexuelles comme des atteintes graves aux droits humains* ».

A travers l'analyse des mesures de vigilance de neuf entreprises, il ressort par ailleurs que les mesures mises en place, lorsqu'elles existent, ne sont pas suffisantes ou adéquates pour prévenir et atténuer efficacement les violences sexistes et sexuelles. A titre d'exemple, malgré les mesures mises en œuvre par l'Oréal, plusieurs travailleuses des plantations de palme à huile, fournisseurs de la marque de cosmétique, auraient subi des violences d'après un rapport d'enquête récent. Le recours généralisé à des audits sociaux pour détecter les violences sexistes et sexuelles n'est pas la meilleure solution selon ActionAid France, ceux-ci échouant le plus souvent à détecter ce type de violences. Autre exemple, l'inscription d'une tolérance zéro des violences sexistes et sexuelles dans les codes de conduite et les chartes éthiques des entreprises est peu utile si elle n'est pas assortie de mesures de suivi et de prévention adéquates et se résume à de l'affichage.

Ce rapport rappelle aux entreprises et aux pouvoirs publics leur responsabilité pour lutter efficacement contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Contact presse : Alice Bordaçarre, chargée de campagne Droits des femmes : 06 81 74 93 56 / alice.bordacarre@actionaid.org